

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE VOSGES OUEST

Vu le code forestier et notamment l'article R 163-6 du CF

Vu les travaux d'élagage des réseaux aériens sur la route forestière de Planchotte à La Grande Catherine qui seront réalisés du 31/07/2023 au 04/08/2023 (tronçon le long des parcelles forestières 219 et 228) en forêt domaniale de DARNEY.

Vu la nécessité d'interdire l'accès à cette route pour la sécurité du public et la pérennité des travaux.

DECIDE

Art. 1- La route forestière suivante appartenant au domaine privé de l'Etat est interdite à la circulation

pendant la durée des travaux :

Du lundi 31 juillet 2023 - 7h00 -- au vendredi 04 août 2023- 17h00

- Route forestière de la Grande Catherine à Planchotte (tronçon le long des parcelles forestières 219 et 228) Portion de la Maison Forestière de la Grande Catherine au carrefour avec la RD5 vers Passavent la Rochère

Art. 2 : La présente décision sera affichée à l'entrée de cette route à titre de publication.

Art. 3- Les infractions au présent arrêté seront relevées par timbre-amende et sont passibles de la sanction prévue à l'article R 163-6 du Code forestier.

Art. 4- Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules du service forestier, de la gendarmerie, des services de secours et de lutte contre les incendies.

Art. 5- La responsable de l'Unité Territoriale de DARNEY BAINS ainsi que les Techniciens Forestiers Territoriaux sont chargés de l'application de la présente décision.

le 28 07 2023.

M. Roche

Haut



88410 MARTINVILLE
Tél. 03 29 09 93 74

le 31.07.2023

A. Rassel Alain



A EPINAL, le 27/07/23

Le Directeur de l'Agence VOSGES OUEST

Pi'

Hervé HORNBECK

